



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

Le Directeur général

Paris, le **26 MARS 2020**
N° **917** /ANSSI/SDE

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité¹ l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information en vue de faire qualifier au niveau standard votre produit « STORMSHIELD NETWORK SECURITY » en version 2.7.6 au titre des décrets n° 2010-112 du 2 février 2010² et n° 2015-350 du 27 mars 2015³.

L'instruction de votre dossier de demande révèle que celui-ci, pouvant bénéficier d'une extension de la précédente qualification de votre produit dans sa version 2.7.4⁴, est conforme aux critères d'acceptation définis pour le jalon « J3 » du *Processus de qualification d'un produit*⁵. Dans ces conditions, je prononce le franchissement du jalon « J3 » du processus de qualification de votre produit, qui obtient à ce titre le statut de produit « qualifié » au niveau standard.

Cette extension de qualification couvre les mêmes fonctions de sécurité et reste valide sous réserve du respect des conditions établies dans la précédente décision de qualification⁶ d'une part et de l'obligation de maintenir la fonction IPS (hors périmètre d'évaluation) éteinte d'autre part. Cette extension est valable jusqu'au 12 août 2021.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

¹. Votre courrier électronique de demande de qualification d'un produit reçue le 30 décembre 2019.

². Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <https://www.legifrance.fr>

³. Décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale. Disponible sur <https://www.legifrance.fr>

⁴. Qualification Standard N°16229/ANSSI/SDE/PSS/BQA du 13/08/2018

⁵. Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, version en vigueur, référence QUAL-PROD-PROCESS. Disponible sur <https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus>

⁶. Décision de qualification d'un produit au niveau standard, SNS 2.7.4, N° 16230/ANSSI/SDE du 13/08/2018

Monsieur Pierre-Yves HENTZEN

Président de *STORMSHIELD*
1, Place VERRAZZANO
69005 LYON